Réseau de transport d'électricité

Gt Evolutions des règles

19 septembre 2013

Planning et point sur la concertation MA-RE-NEB

Les thèmes abordées dans le cadre la préparation du prochain projet de règles

-Responsabilité des acteurs dans le dispositif RE

-Participation des capacités raccordées au RPD

-Intégration des effacements de consommation

-Souplesse des EDA

-Sécurisation financière du dispositif RE

Proposition de calendrier de concertation

- Mis en consultation du projet de texte dans la semaine du 4 au 7 novembre pour 3 semaines.
- Point sur la concertation en Commission d'accès au marché le 2 octobre
- GT Evolutions des règles : 4 et 17 octobre matin 9h30-12h30

Le 4/10 une heure sera consacrée à la finalisation des travaux concernant Responsabilité des acteurs dans le dispositif RE (dans le mesure du possible, un draft aura été pré-diffusé aux participants en début de semaine).

- GT capacités RPD : 18 octobre matin 9h30-12h30 (un draft aura été pré-diffusé aux participants une semaine avant).
- Dans la mesure du possible, RTE diffusera un draft complet dans la semaine du 21/10.

2

SÉCURISATION FINANCIÈRE DU DISPOSITIF RE

Sécurisation financière du dispositif RE

Confirmation des orientations présentées le 5 juillet

- RTE instruit la question de la possibilité de refuser la contractualisation avec un nouveau RE sur la base de critères objectifs.
- Suivi des encours de tous les RE à une échéance proche de la réalisation des écarts (sur la base d'une estimation pour les sites physiques).
- Le montant de la garantie bancaire doit couvrir les risques financiers liés aux encours (yc compris pour le RE avec un soutirage moyen annuel inférieur à 25MW).
- RTE instruit la possibilité de limiter les transactions déclaratives en fonction des garanties financières.
- A titre provisoire, RTE pourra accepter une garantie financière sous forme de gage-espèce, en attendant une réévaluation de la garantie bancaire.

Sécurisation financière du dispositif RE
Limitation des NEB

Bilan NEB journalier = ventes – achats (MWh/j)

Evolutions des règles NEB :
Introduire une limite sur le bilan NEB journalier en fonction du montant de garantie apportée à RTE

Principe : les écarts négatifs générés par la transaction doivent être couverts par la garantie financière.

-Les redéclarations des NEB se font dans le cadre de guichets et non au fil de l'eau.
-A chaque guichet, RTE calculera le bilan NEB journalier des RE et refusera toutes les redéclarations d'un RE si le bilan NEB journalier ne respecte pas la limite.
-Pour les RE à 0. dont la garantie financière ne respecte pas les modalités définies dans les règles, RTE pourra passer la limite portant sur le Bilan NEB journalier

Rte
Réseau de transport d'électricité

MERCI DE VOTRE ATTENTION